

INFO JA/A

Informations de Swiss Table Tennis concernant l'arbitrage No 2 | Saison 2012/13

Cher/chère JA et A

Nous tenons à te faire parvenir, dès maintenant et d'une manière concentrée, des informations importantes concernant l'arbitrage; elles devraient te tenir au courant des affaires.

Modifications des dispositions JA/A STT

Face à la Baisse continue des effectifs de JA/A, respectivement aux difficultés à trouver des officiels pour les manifestations dans certaines régions, la nouvelle commission JA/A STT jugeait urgent d'effectuer un changement.

En tenant compte des différences régionales, les AR qui souffrent moins de la pénurie d'officiels doivent proposer des engagements supplémentaires pour les JA/A lors de tournois, de tours de promotion et/ou de matchs de barrage (la convocation et le paiement des frais incombent à l'AR et/ou au club).

Les exigences plus élevées (en doublant le nombre des engagements obligatoires) envers les arbitres visent – entre autres – à améliorer leur niveau de performance. On peut aussi partir du principe que cela revalorise notre sport: plus de matchs dirigés par des A = plus de spectateurs qui peuvent suivre ce match = plus d'intérêt pour notre sport!

Les modifications essentielles adoptées par le CC STT lors de sa séance du 2 mars 2013 ont l'objectif d'enrayer la spirale négative des „suspensions et destitutions de fonctions“ et des nouvelles formations d'arbitres que cela implique, de valoriser et consolider le statut national des arbitres et d'obtenir ainsi une motivation plus importante à faire des engagements:

Changement du statut – augmentation du nombre des engagements obligatoires

Le statut de ceux qui ne remplissent pas les obligations A en ce qui concerne le nombre d'engagements et la formation continue, passe désormais à „régional“; les convocations se limitent aux compétitions au sein de l'AR. Pour récupérer le classement comme A national, ils devront, en une saison, arbitrer deux manifestations d'une journée entière ou quatre manifestations d'une demi-journée (= la nouvelle obligation minimale) et suivre un cours de perfectionnement de l'AR. Après cinq ans consécutifs comme arbitre régional, la reconnaissance „A national“ ne pourra être récupérée qu'en réussissant l'examen A. Quant aux JA, la réglementation exige au minimum un engagement d'une journée comme JA lors d'un tournoi (y compris la préparation comme l'horaire, le tirage au sort etc.) ou deux resp. quatre engagements comme A. Elle se distingue dans un point de la réglementation des A: celui qui ne remplit pas ses obligations comme JA au cours d'une saison bénéficie d'un „délai de grâce“ de deux ans durant lequel, il sera certes désigné/e comme „JA inactif“, mais il pourra néanmoins continuer à assumer la fonction d'un JA à tous les niveaux. Il a la possibilité d'obtenir de nouveau son statut d'un „JA actif“ s'il remplit l'engagement minimal et s'il suit un cours de formation continue JA. S'il n'en profite pas durant deux saisons consécutives, il obtiendra le statut d'un JA/A régional et a un rayon d'action limité. Après cinq autres saisons, il ne pourra récupérer son homologation de „JA actif“ qu'en réussissant l'examen JA.

Pour éviter d'être sanctionné par une amende selon l'art. 12.1.3 du RF STT, un club doit pouvoir mettre à disposition le nombre exigé d'arbitres ayant le statut national (pour les JA, le statut doit en outre être actif).

Augmentation des indemnités

Chez les A, la répartition se fait en unités temporelles et un troisième niveau est introduit (pour un engagement qui dépasse les 8 heures, l'indemnité s'élève à CHF 150.-).

Dans le contexte de leurs activités variées et compte tenu de leur volume de travail important, les JA touchent des honoraires plus adaptés à notre époque pour diriger les compétitions (sans rencontres LN)

lors des tournois (CHF 200.- par jour, CHF 400.- par week-end) et lors des manifestations STT (CHF 100.- par demi-journée/soir, CHF 200.- par jour).

Formation d'AI

Nous attirons votre attention sur le cours permettant d'obtenir le statut d'un arbitre international. Ce cours est proposé tous les deux ans:

- Formation: 14 décembre 2013 (durée: environ cinq heures)
- Examen: printemps 2014

Le lieu (de préférence Ittigen) et le moment seront fixés après concertation des personnes inscrites. Ce cours s'adresse aux JA et A nationaux qui remplissent les exigences selon le règlement A (annuaire STT 2012/13, page 171), qui disposent en particulier de connaissances suffisantes de langues étrangères (de préférence l'anglais) et qui sont motivés d'assumer des engagements dans le cadre de manifestations internationales. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au plus tard jusqu'au 14 novembre 2013 à l'Office central STT via l'association régionale.

Nominations JA/A pour manifestations STT

La Commission JA/A STT a communiqué les convocations suivantes:

Date	Manifestation	Lieu(x)	Représentants officiels STT
3.2.2013	Tournoi de classement jeunesse (tour final)	Wädenswil	Daniel Obrist (JA)
8. – 10.2.2013	Swiss Table Tennis Open	Lausanne	Katja Brand (JAI) Gabriele Chiari, Nhut Dung Lam, Arthur Küttel, Hansueli Schaad, Jean Pierre Stamm, Peter Wahlen (AI) Frank Squillaci (JA) Jean-Pierre Ladrey, José Pinto (A)
23.2.2013	1er Tournoi de classement élite (interrégional)	Martigny Ostermundigen Spreitenbach Kloten	Bertrand Veuthey (JA) Roland Wyss (JA) John Brunner (JA) Silvia D'Alberto (JA)
2./3.3.2013	Championnats Suisse élite	Châtelaine	Katja Brand (JA) Patrick Brisset (JA suppléant) Gabriele Chiari, Nhut Dung Lam, Arthur Küttel, Hansueli Schaad, Jean Pierre Stamm, Peter Wahlen,

			Laura Zenku (AI) Rocco Branco, Semir Hermidas (JA) Laurence Boniface, Adem Elezi, Ding-Tuong Hoang, Jean-Pierre Ladrey, Florian Merz, Philippe Poiron, Roger Rolli, Olivier Schwab, Jacques-Antoine Tejedor, Van Thanh Vuong (A)
9.3.2013	2e Tournoi de classement élite (interrégional)	Martigny Klotten	Bertrand Veuthey (JA) John Brunner (JA)
13./14.4.2013	Championnats Suisse jeunesse	Gland	Frank Squillaci (JA) Nhut Dung Lam, Jean Pierre Stamm, Laura Zenku (AI) Philippe Poiron, Van Thanh Vuong (A)
20.4.2013	Tournoi de classement élite (qualification; national)	Ostermundigen Schaffhausen	Roland Wyss (JA) Otto Trstenjak (JA)
4./5.5.2013	Tour de promotion 1ère Ligue/LNC messieurs	Genève Grand-Lancy	Oscar Quintaje (JA) Patrick Brisset, Frank Squillaci (JA)
4./5.5.2013	Tour de promotion 1ère Ligue/LNB dames	Berthoud	Vera Bazzi (JA)
18./19.5.2013	Tour final seniors (O40)	Veyrier	Patrick Brisset (JA)
18./19.5.2013	Tour final seniors (O50)	Collombey	Bertrand Veuthey (JA)
1.6.2013	Tournoi de classement élite (tour final; national)	Muttenz	Robert Marti (JA) Peter Stettler, Laura Zenku (AI) Martin Egli, Patrick Meier Graf, Olivier Schwab (A)
8.6.2013	Tour final Coupe Suisse	Bremgarten	Rocco Branco (JA) Laura Zenku (AI) Stefan Schmidek (JA) Martin Egli, Florian Merz, Roger Rolli, Hasso Wenger (A)
9.6.2013	Championnats Suisse seniors	Münsingen	Reto Bazzi (JA) Semir Hermidas (JA suppléant) Jean Pierre Stamm, Laura Zenku (AI) Marc Dummermuth (A)
15./16.6.2013	Tour final jeunesse (U13, U15, U18)	Neuhausen	Otto Trstenjak (JA)

Les nominations des représentants officiels (JA/A) pour les matchs LNA se trouvent sur la liste actualisée périodiquement sous www.swisstabletennis.ch > Compétitions > Ligue nationale > Informations LN.

Engagements de JAI et d'AI à l'étranger (manifestations internationales)

La Commission JA/A STT a procédé aux nominations suivantes:

Date	Manifestation	Lieu	Représentants officiels STT
12.3.2013	European Championships Qualification 5th Round Women Germany - Russia	Haslach (GER)	Reto Bazzi/Vera Bazzi
27.5. – 1.6.2013	European Veterans Championships	Bremen (GER)	Reto Bazzi
29.5. – 1.6.2013	Bayreuth Para TT Open	Bayreuth (GER)	Katja Brand

Les modifications des règles en peu de mots (valable à partir du 1er septembre 2013)

La modification la plus importante des lois du tennis de table (L'ITTF a décidé qu'un double auquel participent un joueur en fauteuil roulant et un joueur étant debout, doit désormais être disputé selon les règles qui s'appliquent aux joueurs en fauteuil roulant) se présente de la manière suivante:

2.8.3 Lorsqu'un joueur ou les deux joueurs d'une paire sont dans une chaise roulante suite à une incapacité physique, le serveur doit effectuer un premier service et le relanceur doit effectuer un renvoi; ensuite, les deux joueurs qui forment cette paire peuvent effectuer un renvoi. Si toutefois une partie de la chaise roulante ou le pied du joueur étant debout dépasse l'extension imaginaire de la ligne centrale, l'arbitre doit accorder un point à la paire adverse.

Une autre adaptation concerne surtout les manifestations internationales (biffé = ancien, en gras = nouveau):

2.2.4 Le bas du filet doit être sur toute sa longueur aussi près que possible de la surface de jeu et les extrémités latérales du filet doivent être ~~aussi près que possible des~~ **attachées de haut en bas** aux poteaux qui le supportent.

Dans le passage ci-après on a renoncé à l'expression marquée, étant donné que l'art. 2.5.14 en contient déjà la définition:

3.3.2.5.2 ... décider qu'au cours de l'exécution d'un service réglementaire par ailleurs, la balle a touché l'ensemble du filet ~~en le franchissant ou en le touchant;~~

Questions de JA/A – Réponses des experts

Que faut-il faire lorsqu'un coach qui a été envoyé à la tribune, ne veut pas quitter sa place – est-ce que le JA a la possibilité de faire arrêter le match concerné en le comptant, le cas échéant, comme forfait?

P.S.

Le JA ne doit en aucun cas se lancer dans une lutte de pouvoir! Il a toutefois la possibilité d'accorder un délai minimal (au maximum dix minutes) à la personne renvoyée. Celle-ci doit quitter l'aire de jeu dans ce délai. En même temps, il faut informer le coach sur les conséquences (arrêt du match) si l'instruction n'est pas suivie.

Katja Brand

Jusqu'à présent, j'ai contrôlé les filets de tennis de table à l'œil (défauts), à l'aide d'une jauge (hauteur constante et correcte) et avec une pige de 100g (tension). Au cours de mon activité comme A, j'ai régulièrement vu des ensembles du filet équipés d'une cordelette synthétique élastique; dernièrement, j'ai même vu un filet (nom du fabricant „LION“), où la cordelette élastique est fixée également au milieu de la table.

Pour les manifestations internationales et les „Open“, on doit utiliser les ensembles du filet autorisés de l'ITTF. Qu'en est-il des rencontres de LNA? Est-ce qu'il existe une définition en ce qui concerne la cordelette et la tension nécessaire du filet?

F.M.

STT applique certes en majeure partie le règlement de l'ITTF, mais en ce qui concerne les tables et les filets utilisés lors des rencontres de LNA, nous n'avons pas vraiment de consignes concrètes. L'équipement utilisé doit toutefois clairement correspondre aux règles définies dans les art. 2.1 et 2.2. La décision incombe finalement au JA compétent qui a le dernier mot en ce qui concerne le matériel de jeu (si une table, respectivement un filet est autorisé ou refusé). L'art 2.2 des Lois du tennis de table précise en particulier que le filet doit être sur toute sa longueur exactement 15.25 cm au-dessus de la table. Les règles ne vont pas beaucoup plus loin; elles ne précisent notamment rien au sujet du matériel de la cordelette et n'imposent aucune valeur en ce qui concerne la tension du filet.

L'ensemble du filet „LION“ décrit est toutefois clairement contraire aux règles, non seulement parce qu'il ne figure pas dans la liste ITTF officielle, mais parce que la fixation au milieu de la table doit être critiquée puisque selon les règles en vigueur, le filet doit être suspendu par une cordelette attachée à chacune de ses extrémités à un poteau vertical de 15.25 cm de hauteur (art. 2.2.2) – une suspension supplémentaire au milieu de la table n'est donc pas autorisée.

Katja Brand

Lors d'un match de LNA, l'un des joueurs donne des conseils non autorisés à son coéquipier qui joue à la table 2. Pour cela, il est sanctionné avec un carton jaune. Au set suivant, il refait la même chose et le conseiller reçoit le carton rouge et se fait expulser de l'aire de jeu. Peu après, le même joueur prend un temps mort pendant lequel il est conseillé par le coach "officiel" ce qui n'est à mon avis plus possible si l'on se réfère à l'art. 3.5.1.5 (Règlement pour les compétitions internationales).

P.S.

On applique en premier lieu l'art. 3.5.1.1 qui stipule: "au cours d'une compétition par équipes les joueurs peuvent recevoir des conseils de n'importe quelle personne autorisée à être à côté de l'aire de jeu".

L'art. 3.5.1.5 se réfère par contre à une situation où un joueur/conseiller a été expulsé avec un carton rouge. Il précise que celui-ci ne peut rejoindre l'aire de jeu qu'aux conditions mentionnées et qu'il ne peut pas être remplacé par une autre personne (externe). Les collègues qui n'ont pas été expulsés ou le coach peuvent par contre continuer à donner des conseils jusqu'à ce qu'ils soient – le cas échéant – sanctionnés avec un carton rouge – ce complément est devenu nécessaire pour assurer que seules les

personnes peuvent donner des conseils qui étaient déjà autorisées à le faire au début du match.

Katja Brand

Si tu as des questions concernant l'arbitrage, nous sommes à ta disposition pour y répondre (la personne à aborder est mentionnée dans le paragraphe „Tâches et responsabilités dans l'arbitrage STT“); la rubrique a pour but d'éclaircir directement un choix de questions particulièrement intéressantes (en italique) pour le grand public.

Tâches et responsabilités dans l'arbitrage STT

Katja Brand, Présidente Commission JA/A STT, Responsable formation AI/JA/A STT et interprétations du règlement, katja.brand@swisstabletennis.ch, 032 941 48 66

Patrick Brisset, Responsable JA/A STT, patrick.brisset@swisstabletennis.ch, 022 890 06 51

Semir Hermidas, Responsable engagements JA STT, semir.hermidas@swisstabletennis.ch, 079 726 58 63

Jean Pierre Stamm, Responsable engagements A STT, jeanpierre.stamm@swisstabletennis.ch, 079 371 65 17

Gabriele Chiari, Responsable AI STT, gabriele.chiari@swisstabletennis.ch, 022 700 53 22

Peter Wahlen, Personne chargée du dossier arbitrage, peter.wahlen@swisstabletennis.ch, 031 359 73 93

Nous te souhaitons beaucoup de succès en tant que JA et A!

Impressum

Rédaction: Office central STT (info@swisstabletennis.ch)

Layout: Konkret GmbH

Edition: Juin 2013

Distribution: JA et A